

La CSN, celle qui
passe à travers
les modes
et le temps

Entrevue
avec Gérald Larose en
page 3

LE QUOTIDIEN DU CONGRÈS

Le dimanche 19 mai 1996



La salle du
Quotidien du
congrès est le
403 B-C.
Venez nous
communiquer
vos nouvelles!

Impasse sur les priorités
de négociation syndicales

600 ambulanciers occupent les bureaux du ministre Rochon

Louis-Serge Houle

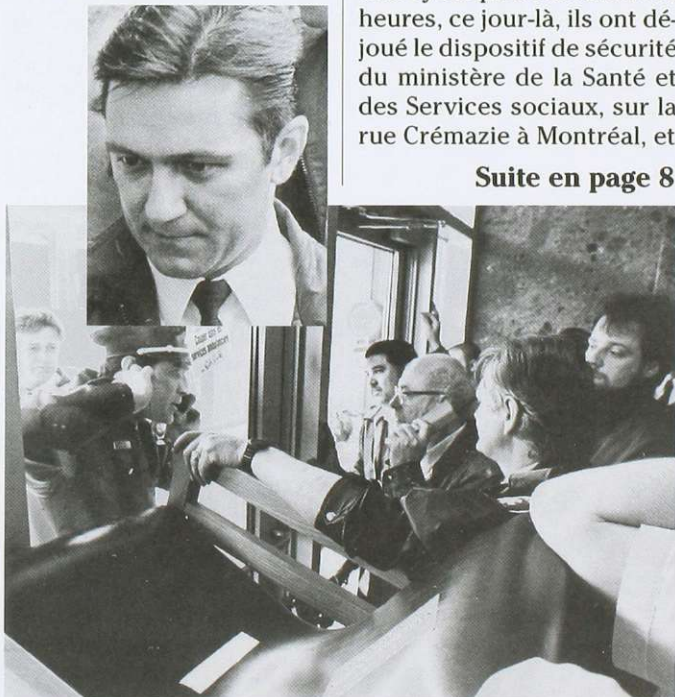
Le personnel ambulancier en a assez de l'attitude patronale à la table de négociation. Le 14 mai, 600 d'entre eux, provenant de partout au Québec, ont investi le bureau du ministre de la Santé, Jean Rochon, pour qu'il comprenne qu'après un an de pourparlers, il est maintenant temps de régler.

Mais pas n'importe comment. «*Nous avons identifié trois problèmes majeurs et nous ne reculerons pas*», a clairement indiqué le président du Rassemblement des

techniciennes et techniciens ambulanciers du Québec (CSN), Yves Imbeault.

Six cent ambulanciers, répartiteurs et personnel de soutien, c'est beaucoup de monde. Il s'agit de près du quart des effectifs du secteur syndiqués à la CSN. À 14 heures, ce jour-là, ils ont déjoué le dispositif de sécurité du ministère de la Santé et des Services sociaux, sur la rue Crémazie à Montréal, et

Suite en page 8



Les ambulanciers ont pénétré dans l'édifice et ont barricadé les portes. Le conseiller à la mobilisation Marcel Bellemare «négocie» par téléphone cellulaire, les yeux dans les yeux, avec un policier de l'autre côté de la porte...



Après Malenfant, après Rosenberg, Desjardins?

Michel Crête

Le combat à finir que les 300 travailleuses et travailleurs de l'hôtel Méridien, à Montréal, ont engagé contre le Mouvement Desjardins pour conserver leurs emplois, maintenir leurs conditions de travail et voir reconnaître leur syndicat interpelle l'ensemble de la CSN et le mouvement syndical lui-même. Leur lutte n'est pas un conflit local, isolé, entre deux parties: c'est un conflit éminemment politique.

Du déjà entendu? Du déjà vu? Place Desjardins Inc. (PDI), filiale du Mouvement Desjardins, vous apprend qu'elle met fin au contrat de gestionnaire de l'hôtel, le groupe Méridien, le 26 mai. PDI vous informe, par voie de communiqué, de l'arrivée de quatre sous-traitants pour prendre en main les opérations de l'hôtel. Après 20 ans, 15 ans, 10 ans, vous n'avez aucune garantie de garder votre emploi. Au cours des années, vous avez amélioré vos conditions de salaire, de travail et de vie. Avec ces sous-traitants et un Mouvement Desjardins qui ne reconnaissent même pas l'existence du syndicat, vous

perdez votre ancienneté et vous subissez des diminutions de salaire. Vous revenez au point de départ. C'est une belle façon d'altérer votre capacité de négocier et de se défaire d'un syndicat CSN. Et dans l'éventualité où les employés des sous-traitants sont déjà syndiqués, l'opération laisse le loisir aux employeurs de choisir votre syndicat! Voilà ce qui se passe présentement au Méridien.

Cela peut vous arriver

Tout cela à cause des carences de l'article 45 du Code du travail québécois.

Suite en page 8

Donnez-nous notre argent!

Thérèse Jean

L'adoption de cette réforme est d'autant plus odieuse qu'elle masque le vol éhonté par le fédéral du surplus de cinq milliards de dollars de la caisse d'assurance-chômage pour éponger son déficit. «*Pendant que le fédéral diminue la protection sociale à ceux et celles qui en ont le plus besoin, il ne demande aucun effort particulier aux entreprises dont les restructurations et les rationalisations entraînent des mises à pied massives*», a ajouté Gérald Larose.

La loi est adoptée mais si on se fie à l'humeur générale au Québec, le fédéral n'en a pas fini avec cette question: un sondage réalisé par la firme Sondagem pour le compte du *Devoir*, publié le

«On voit le vrai visage du gouvernement Chrétien: un gouvernement qui manque à ses engagements électoraux de relancer l'économie et l'emploi, un gouvernement arrogant et insensible à ce que lui dit la population, un gouvernement encore plus conservateur que ne l'étaient ses prédécesseurs sous la gouverne de Brian Mulroney.» C'est ce qu'a déclaré le président de la CSN, Gérald Larose, en réaction à l'adoption par Ottawa de la Loi sur l'assurance-emploi, le 14 mai.

14 mai, nous apprend que 75% des Québécois sont pour le rapatriement de l'assurance-chômage. «*L'opposition au projet de réforme, note le quotidien, n'a jamais été aussi élevée. (...) La désapprobation générale que suscite la réforme fédérale porte la marque d'une profonde méfiance à l'égard d'Ottawa. 79% des Québécois estiment que c'est d'abord au gouvernement fédéral qu'elle profitera.*»

Un travail colossal

Le travail de sensibilisation qui s'est fait dans toutes les régions du Québec depuis les mois de janvier n'est certainement pas étranger aux résultats de ce sondage. Un travail colossal a été accompli partout dans les régions pour raffermir les liens entre les groupes communautaires, populaires et syndicaux, élargir les alliances et mobiliser la population sur les enjeux de cette réforme.

Le président de la CSN a invité le gouvernement du Québec à tout mettre en oeuvre pour donner suite au consensus québécois voulant que le gouvernement québécois devienne seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et de la formation professionnelle sur son territoire et qu'à cette fin, il rapatrie les budgets que le fédéral alloue à ces programmes. La CSN l'invite de plus à faire en sorte que le fédéral remette au Québec la responsabilité et les budgets rattachés à l'assurance-chômage.



Rivière-du-Loup

Cinq mille personnes dans la rue à Rivière-du-Loup, ce n'est pas chose courante. Il fallait que l'opposition populaire soit forte et la mobilisation bien concertée entre les groupes populaires de la région et le mouvement syndical pour que la manifestation contre la réforme de l'assurance-chômage, fin avril, y obtienne un tel succès.



Abitibi-Témiscamingue

La Coalition régionale de l'Abitibi-Témiscamingue a également rassemblé quelques centaines de manifestants dans les rues de Val d'Or, le 4 mai.



Saguenay-Lac-Saint-Jean

Un millier de personnes étaient au rendez-vous dans les rues de Chicoutimi, le 4 mai, pour manifester contre l'inique projet de loi fédéral.

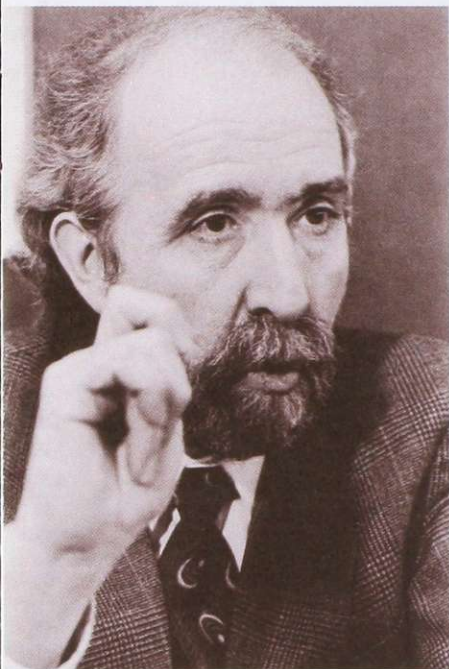


Shawinigan

C'était le Dimanche des Rameaux. Les manifestants, au nombre de 4,000, ont illustré par un «chemin de la croix» de circonstance leurs sentiments face aux intentions d'Ottawa à l'égard des plus démunis.

La CSN, celle qui passe à travers les modes et le temps

Marc Laforge



«Le 75e anniversaire de la CSN est une occasion unique de se rappeler toute l'efficacité de notre mouvement dans le développement de la société québécoise.»

La CSN, par la richesse de ses soixante-quinze ans, a été un creuset très important de projets, une force d'action au service des grands idéaux de démocratie, d'équité et de solidarité, tout en ayant vécu l'ensemble des difficultés du peuple québécois, mais avec la capacité de toujours tirer son épingle du jeu.

Voilà, pour Gérard Larose, en entrevue avec le *Quotidien* quelques jours avant le début du congrès, le fil conducteur qui a guidé la CSN à travers toute son histoire. «La CSN demeure une organisation moderne, ajustée aux besoins de ses membres et de la population. Et puis qu'on le veuille ou pas, il y a bien des groupes de la société qui tiennent compte de la CSN dans la formulation de leurs projets et de leur propre action. Le 75^e anniversaire de la CSN est une occasion unique de se rappeler toute l'efficacité de notre mouvement dans le développement de la société québécoise.»

Une organisation de fond

S'il y a une caractéristique de la CSN à laquelle le président tient, c'est celle d'une organisation de fond: «La CSN n'a jamais substitué la forme au fond des questions. En ce sens, c'est une organisation qui n'a jamais succombé aux modes. Même à rebrousse-poil, elle a le courage de faire la bataille. Et elle tranche!»

Les militants d'abord

Le 58^e congrès en sera un qui passera à l'histoire. En soixante-quinze ans, la CSN en a fait du chemin, et c'est

à ses militants qu'elle le doit. La CSN leur rend hommage. «Il y a eu de grandes femmes et de grands hommes à la CSN, mais je ne voudrais pas que l'on perde de vue que la CSN, c'est d'abord ses centaines de milliers de membres. Le 75^e anniversaire, c'est avant tout la fête d'une très longue chaîne de solidarité.»

Les enjeux du congrès

La CSN travaille avec encore plus vigueur sur la question de l'emploi depuis les années 1980, notamment par le développement de son Service de recherche et de ses outils d'intervention économique et sociale, dont Fondation est le plus récent. «Mais la création, le maintien et le partage de l'emploi demeurent un problème de société, insiste le président. Il nous faut trouver les moyens pour rendre disponible l'emploi aux 800,000 personnes qui n'en ont pas. Il faut que nous soyons nous-mêmes convaincus qu'il n'y a pas qu'une solution. Pour que la question de l'emploi devienne une priorité, elle doit devenir une préoccupation de tous les groupes de la société. Le congrès mettra à nouveau l'accent sur ce volet.»

Autre priorité, un sujet fort impopulaire, y compris chez nos membres: les reve-

nus de l'État. «Si on veut battre le courant néo-libéral, la première bataille à faire, c'est de maintenir la capacité d'agir de l'État à travers une fiscalité suffisante, mais qui doit être équitable. Oui, il faut encourager tout le monde à payer des taxes. Et ceux qui peuvent en mettre plus, qu'ils le fassent.»

Par ailleurs, la révision nécessaire de nos services collectifs ne doit pas se faire sur le dos des salarié-es, soutient Gérard Larose. «Il faut d'abord s'organiser pour que notre monde dans la santé et l'éducation soit protégé, que nos membres ne paient pas de leur personne et de leur emploi ces transformations.»

Les nouveaux

La direction de la CSN souhaite que le 58^e congrès permette de donner au mouvement un nouvel élan et un nouveau souffle pour les années à venir. «Les nouveaux délégué-es doivent se sentir partie prenante par les débats, l'action, la solidarité, l'implication. Le congrès est un moment de formation et d'intense solidarité. On pense que ce congrès sera un peu exceptionnel, compte tenu du 75^e anniversaire», conclut Gérard Larose.

L'autonomie de pensée de la CSN

C'est dans ces confrontations que s'est forgée l'autonomie de pensée de la CSN, sa conviction qu'il ne faut jamais subordonner la démarche syndicale à quelque pouvoir que ce soit, fut-il cléricale ou politique, ni à quelque idéologie que ce soit, eut-elle la faveur du moment, comme l'eurent le corporatisme pendant la crise des années 30 ou le gauchisme marxisant des années 70. Son autonomie de pensée, la CSN la puise dans l'autonomie de ses propres syndicats affiliés grâce à laquelle les visions messianiques du moment sont constamment soumises à l'épreuve de la réalité. (...) C'est chez elle une conviction jamais démentie qu'il appartient d'abord aux gens qui subissent les conditions de travail de dire ce qu'ils veulent changer, de signaler les moments où la limite de l'inacceptable est atteinte. Aussi son histoire est-elle tissée de luttes contre les «patterns» imposés de l'extérieur. Et quand un syndicat a décidé d'agir, viennent ensuite, mais ensuite seulement, les débats dans la centrale sur la meilleure manière de changer les choses, sur les raisons de la lutte et sa légitimité, débats au cours desquels s'approfondit la découverte de la solidarité avec les autres en dehors de son lieu de travail. Ainsi y a-t-il entre les syndicats et la centrale une interaction constante dont l'authenticité est assurée par l'autonomie des moyens juridiques et financiers laissée aux syndicats qui, de la sorte, ont la possibilité de se désaffilier n'importe quand.

— (Album-souvenir, 1921-1996)

B I L L E T

Les plus ou moins honorables

On a tous à l'esprit les propos fort peu éduqués de l'honorable juge Jean Bienvenue, qui fut pourtant dans une autre vie ministre de l'Éducation — cela se peut-il? Nommé juge, il aurait tout oublié de ce qu'il avait appris.

C'est du moins ce que veut nous faire croire le système, qui plaide à l'impartialité de ces personnes dès lors que le ciel, de mèche avec un parti politique ami, leur accorde de monter sur le banc, comme ils le disent en termes si galants. Il était d'ailleurs touchant d'entendre le ministre de la Justice du gouvernement québécois, M. Paul Bégin, voler au secours de cette conception totalement désincarnée.

Commentant les accointances passées de l'honorable Robert Pidgeon, ci-devant signataire d'une pétition de Québécois pour le NON, candidat libéral et aujourd'hui magistrat entendant la cause de Me Guy Bertrand, le ministre péquiste déclarait: «Les gens, lors-

qu'ils sont nommés juges, ont cette capacité de trancher les litiges indépendamment de ce qu'ils ont été.» Nul doute, par exemple, que l'honorable Robert Lesage, qui avait partiellement donné raison à Me Bertrand en septembre dernier, avait complètement oublié que dans une autre vie, il avait été un fiefé militant fédéraliste au sein du Barreau canadien, au référendum de 1980.

Plutôt touchant, non?

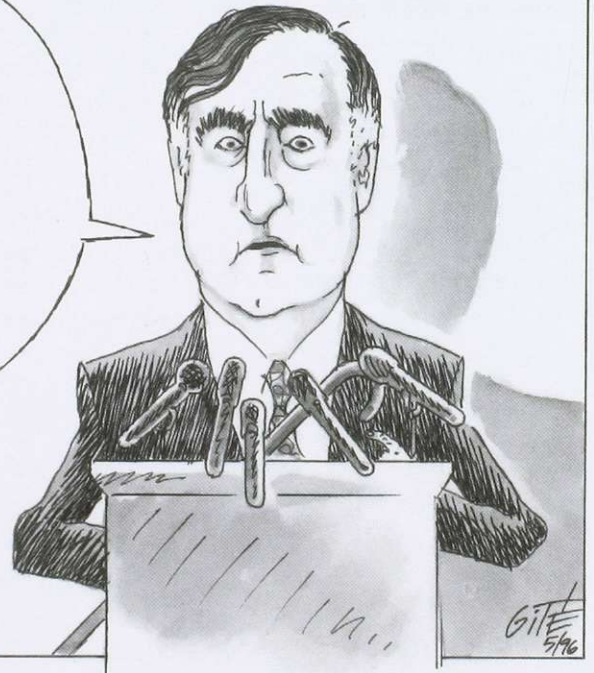
Ouais.

Trop de syndicats se sont vu asséner des tonnes d'injonctions, trop de travailleurs ont eu à subir les foudres de juges issus en droite ligne de cabinets d'avocats patronaux pour croire en cette transformation subite, qui rendrait amnésiques ces purs esprits, dès lors qu'ils gravissent les marches du tribunal.

Michel Rioux

NOUVEAU BUDGET: LE PATRONAT EST SATISFAIT

LES RETRAITÉS?
LES SYNDIQUÉS?
LA CLASSE MOYENNE?
... ÉCOUTEZ, LÀ!
ON PEUT PAS
FAIRE PLAISIR
À TOUT LE MONDE!



LE QUOTIDIEN DU CONGRÈS

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Rédaction
Robert Boucher
Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin

Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Mise en page
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Photographe
Alain Chagnon

Caricaturiste
Gité

Soutien technique
Lyne Beaulieu

Impression
Imprimerie de la CSN

Distribution
L'équipe du congrès

Des syndicats qui parlent français

Michel Rioux

Depuis longtemps, la compagnie Price résistait. De toutes les manières. Price, c'était la compagnie qui faisait la loi sur tout le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dirigée par des anglophones protestants, elle n'était pas à l'aise avec ces syndicats catholiques et parlant français que réclamaient leurs ouvriers dans les moulins de Kénogami, Jonquière et Riverbend. Price préférait transiger avec les unions internationales, des unions américaines avec lesquelles elle avait l'habitude de s'entendre, même si une infime minorité de travailleurs leur accordait leur confiance, dans les trois usines. Question de culture. En mars 1940, Price avait signé avec l'union internationale une convention collective lui accordant l'atelier syndical fermé. Le journal *Le Devoir* relate le fait: «*Tout nouvel employé devait adhérer à l'union désignée par la compagnie. Pour ne pas cre-*

Le 6 avril 1943...

La grève est déclenchée chez Price

Les moulins de Kénogami, Jonquière et Riverbend sont arrêtés

La Cie Price met de côté
les syndicats catholiques

La Cie Price travaillait

L'ACTION CATHOLIQUE 4/6/43

pour les Internationaux

*ver de faim, les ouvriers du-
rent se soumettre.»*

Pétition

Depuis le milieu des années trente que les ouvriers avaient tenté, mais sans succès, d'avoir leurs syndicats bien à eux, des syndicats nationaux. En mars 1943, une pétition regroupant l'immense majorité des travailleurs était présentée à la compagnie. «*On ne veut plus être représentés par l'union internationale*», clament des milliers de voix.

La réponse arrive le 3 avril par le biais d'un télégramme du président de la compagnie Price, le colonel Jones. «*La compagnie a l'intention de continuer ses opérations conformément aux conventions de travail avec*

les unions internationales. Ces conventions ont donné satisfaction tant aux employés qu'à la compagnie.»

À l'évidence, en dépit de son ton méprisant et de sa morgue, le colonel était mal informé de l'état d'esprit des ouvriers.

La grève

Les ouvriers étaient à ce point satisfaits qu'ils «*décidèrent et organisèrent eux-mêmes la cessation du travail*», comme le rapportait *Le Devoir*.

Déclenchée le 6 avril 1943, la grève dura dix jours. Les trois moulins étaient fermés.

Le 11 avril suivant, la Fédération de la pulpe et du papier (CTCC) faisait parvenir un télégramme au sous-ministre québécois du Travail. On y indiquait les conditions posées par les tra-

vailleurs pour mettre fin à leur grève. Le 15 avril, c'est le premier ministre Adélard Godbout qui répondait à la fédération. «*Nous ne permettrons pas à une compagnie d'affamer une partie de la population de cette province. Demain, si la compagnie ne veut pas en venir à une entente, nous prendrons les mesures qui s'imposent.*»

À contrecœur, la compagnie Price dut accepter de ne pas renouveler ses ententes avec les unions internationales avant qu'une commission d'enquête nommée par le gouvernement n'ait fait rapport. Les moulins rouvrirent leurs portes le 16 avril, mais le travail ne reprit vraiment que le 27.

Une majorité écrasante

Quatre mois plus tard, le 25 août, le rapport était déposé. On y recommandait la tenue d'un vote à scrutin secret auprès des travailleurs impliqués. Une majorité écrasante se prononça alors en faveur de syndicats nationaux.

L'année suivante, en 1944, dans la foulée du rapport de cette commission, la première législation sur les relations ouvrières au Québec était adoptée.

Dans le journal *Le Travail* d'avril 1943, le président de la CTCC Alfred Charpentier écrivit: «*La réussite glorieuse de la lutte homérique menée depuis 6 ans par la Fédération nationale de la pulpe et du papier a valu à la province une loi adoptée en coup de maître par la Législature, une loi qui consacre le principe de la liberté syndicale. Cette loi est le prélude d'une législation générale sur le droit syndical depuis longtemps revendiquée par la CTCC.*»



Grippe au Journal de Montréal

AU JOURNAL DE MONTRÉAL, c'est cyclique et fidèle au rendez-vous comme la grippe l'hiver: à chaque renouvellement de convention collective, ou presque, il faut passer par des moyens de pression pour en arriver à un règlement.

C'est encore le cas ces jours-ci, alors que les quelque 200 syndiqué-es du quotidien de la rue Frontenac, dont 75 journalistes, manifestent en divers endroits de la ville leur mécontentement, en particulier face à la lenteur patronale à négocier sérieusement. Entreprises en janvier, les négociations devaient se dérouler à un rythme de deux jours par semaine, tout le monde était d'accord. Mais l'employeur a tellement souvent annulé ou reporté les rencontres prévues, qu'à ce jour seulement



dix d'entre elles ont eu lieu.

Les priorités syndicales portent sur trois points: la gestion du régime de retraite par un comité paritaire décisionnel, y compris le pouvoir de choisir l'actuaire; la transformation de dix postes de surnuméraires actuellement existants en postes réguliers; et toute la question de la propriété des droits moraux sur les textes des journalistes, lesquels sont

disponibles gratuitement sur Internet depuis le début mai. À cet égard également, le syndicat veut s'assurer que l'employeur ne soit pas le seul à faire de l'argent avec les reportages des journalistes grâce à leur diffusion sur le réseau des réseaux et demandent qu'advenant le cas où cela devienne profitable, les profits soient partagés selon le bon vieux modèle du moitié-moitié. **J.-P. P.**

Concours

«Moi, je suis un crack du syndicat!»

Des documents de formation de base à l'intention des exécutifs des syndicats sont en préparation pour l'automne. Comme nous voulons y inclure des témoignages, nous souhaitons votre collaboration tout au long du congrès.

Chaque jour, vous serez conviés à compléter une bulle sur un thème différent. Nous retiendrons un certain nombre de ces bulles pour publication dans les cahiers de formation. Qui sait? Vous deviendrez peut-être des auteurs à succès!

En outre, vous pourriez vous mériter un des prix de participation qui seront pigés au hasard de lundi à jeudi inclusivement.

Il vous suffit de déposer votre bulle complétée dans la boîte à cet effet au comptoir de l'accueil avant midi. Le nom du gagnant ou de la gagnante sera publié dans cette chronique. **R.B.**

Moi, j'manquerais pas un congrès de la CSN parce que...



Nom: _____

Syndicat: _____

Sortir

À DEUX PAS du Palais des congrès, il y a le Quartier chinois, bien sûr. Et dans ce quartier il y a le **Hong Kong**, petit restaurant qui a bien d'autres choses à offrir que les inévitables *egg roll* ou le *chow mein* à la texture incertaine. Situé au 1019 Saint-Laurent, au sud de La Gauchetière, le **Hong Kong** sert des plats authentiques à des prix abordables (861-0251).



EN BELGIQUE, il y a la bière, les moules, les frites... et Tintin. On trouve tout cela au **Petit Moulinsart**, situé au 139 Saint-Paul ouest, dans le Vieux Montréal. Les fans du petit reporter s'en lécheront les babines et pourront à loisir feuilleter les bandes dessinées de Hergé ou jeter un coup d'oeil sur les objets qui rappellent les histoires de Tintin. Dans une ambiance chaleureuse ou sur la terrasse, si la température le permet, **Le petit Moulinsart** offre des plats autour de \$11 le midi et une table d'hôte entre \$14 et \$18 le soir. En passant, le choix des bières belges n'est pas à dédaigner (843-7432).



TOUT JUSTE À CÔTÉ, angle Saint-Paul et Saint-François-Xavier, il y a le **Stash's Café**, un restaurant polonais où on peut goûter un bon steak tartare (saignant, bien entendu!), des saucisses ou des pierogi, ces délicieux petits pâtés à la viande ou au fromage. Les prix sont accessibles et le téléphone est le 845-6611.



POUR CELLES ET CEUX qui veulent profiter du beau temps pour marcher dans les rues du centre-ville, pourquoi pas le **Montreal Pool Room**, sur Saint-Laurent, entre René-Lévesque et Sainte-Catherine. On y mange, dit-on, les meilleurs hot dogs en ville, maintenant que le Forum n'existe plus. Et surtout, le service est rapide, c'est le moins qu'on puisse dire.

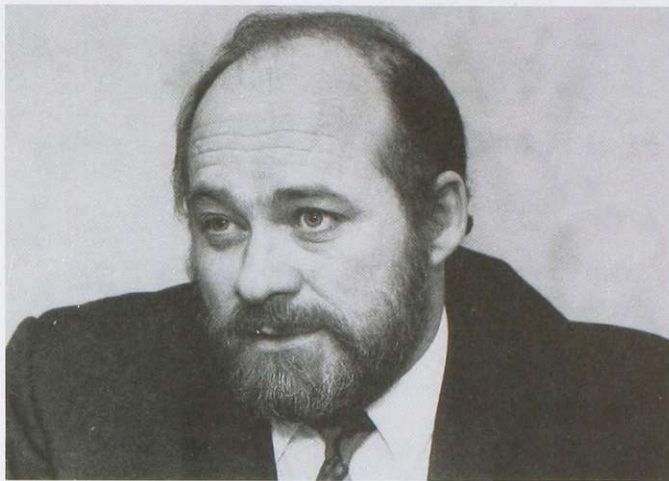
L.-S. H.

Le suspense perdure dans la construction

Devant l'échec évident des négociations dans le secteur résidentiel de l'industrie de la construction, en raison de la mauvaise foi de l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec, la CSN-Construction a demandé au gouvernement du Québec de rétablir immédiatement les conditions de travail qui prévalaient avant le lock-out déclenché par l'APCHQ, le 15 décembre 1995, et de prendre en compte la CSN-Construction comme une partie négociante dans toute forme de règlement qui pourrait être mise de l'avant.

L'APCHQ veut négocier individuellement les conditions de travail. Elle refuse de souscrire aux régimes d'assurances et de retraite de l'industrie de la construction pour imposer ses propres régimes. Elle demande au gouvernement de réviser la loi 46 pour faire du résidentiel un secteur complètement distinct.

La CSN-Construction, qui ne faisait pas partie de la Coalition syndicale (FTQ-Inter) qui parlait au nom des



Olivier Lemieux, président de la CSN-Construction.

travailleurs à la table des négociations, détient un mandat de grève de ses membres, mandat «à être utilisé au moment jugé opportun». Ce moment pourrait survenir à compter du 22 mai, selon la voie alors choisie par le ministre du Travail pour trouver une solution à l'absence de convention collective dans le secteur résidentiel.

Le président Olivier Lemieux affirme qu'il est inacceptable que les travailleurs de la CSN-Construction aient à subir des condi-

tions de travail à la baisse sans même avoir eu voix au chapitre à la table de négociations. La CSN-Construction défend un certain nombre de priorités, dont le maintien de salaires uniformes dans l'ensemble de l'industrie. Elle préconise également la signature des conventions collectives dans les quatre secteurs en même temps pour éviter que le secteur résidentiel ne soit laissé en proie à la déréglementation sauvage.

Luc L.

Garderies

Enfin de quoi se réjouir

La CSN se réjouit de l'orientation donnée au développement des services de garde par la ministre Pauline Marois. «*En annonçant la fin du financement des garderies à but lucratif, le gouvernement privilégie un pôle de développement pour les services à la petite enfance, a déclaré la vice-présidente*



Claudette Carbonneau. *Il reconnaît, par le fait même, l'apport considérable que constitue la participation des parents et des travailleuses à la gestion des garderies.*»

Les mesures du projet de loi qui favorisent l'implication des organismes régionaux dans la planification et le développement des services de garde ont aussi de quoi satisfaire la CSN, ainsi que la mise en application des articles de loi obligeant les jardins d'enfants et les haltes-garderies à posséder un permis.

Par contre, les coupures annoncées dans les services de garde en milieu scolaire et dans le programme d'exonérations financières sont inquiétantes. Les nouveaux modèles de développement ne doivent pas servir de prétexte à la ministre pour couper dans le financement des services de garde, a prévenu la CSN.

L.L.

Équité salariale

«Viable», dit la Coalition

La Coalition en faveur de l'équité salariale a accueilli favorablement le projet de loi déposé par la ministre de la Condition féminine, Louise Harel. Le projet de loi a le mérite de reconnaître la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes occupant des emplois dans des catégories à prédominance féminine, a déclaré la porte-parole Thérèse Sainte-Marie. De plus, il contient les paramètres nécessaires pour rendre viable le développement de l'équité salariale pour la plupart des femmes au Québec.

La coalition salue particulièrement la formation d'une

commission indépendante, l'application de la loi dans l'ensemble des secteurs d'activité, la reconnaissance des associations accréditées et l'obligation de maintenir l'équité salariale après l'application du programme dans une entreprise.

Mme Sainte-Marie a, par contre, déploré le fossé créé par la loi entre les entreprises en différenciant les responsabilités et les devoirs de chacune en fonction du nombre d'employé-es, ainsi que le manque de soutien aux personnes non syndiquées.

J.R.



Thérèse Sainte-Marie, porte-parole de la Coalition en faveur de l'équité salariale.

600 ambulanciers occupent les bureaux du ministre Rochon

Suite de la page 1

ont pénétré dans les bureaux ministériels.

L'escouade tactique de la Communauté urbaine de Montréal a tenté de les déloger. «*Nous ne sortirons que lorsque nous aurons parlé avec le ministre ou l'un de ses représentants*», a lancé le porte-parole syndical aux policiers. La réponse n'a pas tardé à venir. Le sous-ministre Luc Malo a communiqué avec les représentants des ambulanciers et des rencontres sont prévues prochainement. Mais les syndiqués ont la ferme intention d'en venir à une entente avant l'échéance fixée à la table de négociation, soit le 14 juin.

Négociation bloquée

La dernière négociation des conditions de travail et de salaires du personnel ambulancier remonte à 1989. En raison des prolongations des conventions collectives dans le secteur public, qui se sont aussi appliquées aux ambulanciers, les discussions n'ont repris qu'au printemps dernier. Si des améliorations ont été apportées à certaines clauses, aucun

progrès n'a été fait sur les priorités de négociation: les horaires de travail, la santé et sécurité, et le rattrapage salarial.

La question des horaires de travail est cruciale, particulièrement les 14/21 et les 7/14. En vertu de ces horaires, les ambulanciers doivent demeurer disponibles pour répondre aux appels d'urgence à tout moment du

jour, du soir et de la nuit, durant 14 jours consécutifs, 24 heures sur 24, avant de profiter de sept jours de récupération. Ou encore, ils doivent être disponibles sept journées consécutives, 24 heures sur 24, avant d'avoir sept jours de récupération.

Ces horaires sont la source de plusieurs problèmes familiaux chez les ambu-

lanciers, qui sont obligés de demeurer constamment à moins de cinq minutes de leur véhicule pour être ainsi prêts à intervenir à tout moment, même s'ils ont passé de nombreuses heures sans dormir. Les autres syndiqués travaillent sur des horaires de 40 heures par semaine qui posent également un certain nombre de problèmes.



L'occupation des bureaux montréalais du ministre Rochon, le 14 mai.

Après Malenfant, après Rosenberg, Desjardins?

Suite de la page 1

Depuis une décision de la Cour suprême du Canada, en 1988, cet article ne joue plus pleinement son rôle. Les employé-es ne sont plus à l'abri des effets de changements administratifs ou corporatifs dans une entreprise, y compris lorsque celle-ci poursuit ses opérations, comme au Manoir Richelieu ou au Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville de Montréal (420, Sherbrooke Ouest). Ce qui leur est arrivé peut vous arriver aussi, dans l'état actuel des choses.

La CSN et la Fédération du commerce ont déposé, le 16 mai, un projet de loi au ministre du Travail, Matthias Rioux, afin de stabiliser les emplois et les relations de travail. D'ici à ce que le ministère statue sur l'article 45,

notre centrale demande de le ramener à son sens original. Ainsi, les employé-es du Méridien et d'ailleurs auront l'assurance de conserver

leurs emplois, leurs conditions de travail et leur syndicat, si le gouvernement adopte le projet de loi. Continuons de rappeler au Mou-

vement Desjardins ses obligations sociales. La lutte autour de la réhabilitation de l'article 45 en est une pour la syndicalisation.



Il faut le voir pour le croire!

Lucie Laurin

C'est dans des usines propres, alignées le long de larges avenues gazonnées, que les esclavagistes d'aujourd'hui font leurs affaires. Ils ont pour nom: IBM, General Electric, Ford, GM, Siemens, RCA, etc. Tous les jours, des autobus y amènent la main-d'oeuvre qui «réside» à quelques kilomètres de là, dans des abris de carton.

A l'invitation du Front authentique des travailleurs du Mexique (FAT), Arthur Sandborn, président du Conseil central du Montréal métropolitain, a visité la ville de Juarez où sont implantées quelque 380 *maquiladoras*.



Arthur Sandborn n'en croyait pas ses oreilles quand on lui a expliqué le déroulement des votes d'affiliation syndicale dans les *maquiladoras*. Les travailleurs sont appelés un à un devant un tribunal tripartite constitué d'un représentant patronal, d'un représentant du gouvernement et d'un représentant de la très officielle Confédération des travailleurs mexicains (CTM), dominée par le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) au pouvoir depuis 1929. «Pour quelle centrale syndicale votes-tu?», demande-t-on à chacun. S'il vote pour une centrale indépendante, le FAT par exemple, il court le risque d'être congédié le lendemain, avec les organisateurs et tous ceux qui ont voté comme lui...

«Autrement dit, les travailleurs ont le choix entre la CTM ou pas de syndicat du tout, dit Arthur Sandborn. Sur les 380 *maquiladoras* de Juarez, sept ont un syndicat... affilié à la CTM.»

Grossesse interdite

Les congédiements massifs ne créent pas de problèmes de conscience aux entreprises établies au Mexique. À chaque année, les employeurs font un grand ménage et «remercient», par-

fois par centaines, tous ceux et celles dont ils ne veulent plus parce qu'ils sont trop vieux, trop malades, trop militants, ou parce qu'elles ont eu la mauvaise idée de tomber enceintes, etc.

Chez Phillips, d'ailleurs, pas question de tomber enceinte. On a pris les grands moyens. On a d'abord instauré une surveillance systématique des menstruations des travailleuses en exigeant qu'elles apportent leurs serviettes sanitaires tous les mois. Par la suite, on s'est modernisé: le cycle menstruel des travailleuses est maintenant contrôlé par des prises de sang et des tests d'urine.

«Les entreprises qui surveillent ainsi les menstruations de leurs travailleuses ont probablement des raisons cachées en plus des raisons officielles, commente Arthur Sandborn. Elles doivent craindre les grossesses anormales.»

Le paradis des pollueurs

Car dans les zones de *maquiladoras*, les entreprises peuvent, sans aucune contrainte, utiliser des solvants et autres produits chimiques dangereux interdits au Canada et aux États-Unis. Elles n'ont aucune règle de santé-sécurité, aucune norme environnementale à respecter.

C'est en toute tranquillité qu'elles empoisonnent leurs employés; les usines n'ont, en effet, ni ventilation, ni fenêtre. L'avantage est double:

aucun rejet sous forme de gaz ou de vapeur susceptible de ternir leur réputation; et aucun paysage pour distraire les employés et ralentir la production. «Quant aux déchets liquides, pas de problème: ils sont déversés directement, sans traitement, dans le cours d'eau le plus proche», dit Arthur Sandborn.

Les États-Unis et le Mexique ont signé une entente bilatérale sur les droits syndicaux et l'environnement qui prévoit quelques recours. Et le Canada? «Il faudrait l'accord de toutes les provinces. Et le fédéral ne fait rien pour l'obtenir...», répond Arthur Sandborn.

Le président du Conseil central du Montréal métropolitain en est convaincu: la solution, c'est la mondialisation du syndicalisme!



Les «résidences» des familles ouvrières: des abris de carton.



Chaque jour, des autobus transportent les travailleurs de leurs taudis à l'usine, des usines sans ventilation ni fenêtres.

Jean-Pierre Paré

TOUT EST RELATIF

LOS ANGELES— Près de 75% des ateliers de couture du sud de la Californie sont très dangereux pour les ouvrières qui y travaillent, conclut une étude fédérale récente. Sorties de secours inaccessibles, fils électriques à découvert susceptibles de déclencher des incendies, et absence de gardes sur les appareils pour empêcher que les travailleuses ne se coupent les doigts sont les risques les plus fréquemment rencontrés. Le porte-parole de la California Division of Occupational Safety and Health s'est dit découragé de cette situation «qui persiste en dépit de tous nos efforts et de toutes les ressources que nous avons consacrées pour la corriger.» En comparaison, le pourcentage d'entreprises dans les autres industries californiennes qui présentent d'aussi graves dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs est de beaucoup inférieur à 50%... (L.A. Times)



ET LES BOBETTES?

ORANGE COUNTY— Les établissements touristiques de la région californienne d'Orange County, comme Disneyland, le Ritz-Carlton, le South Coast Plaza, etc. ont une obsession malade de leur «image corporative» et c'est jusque dans les moindres détails qu'ils voient à ce qu'elle s'exprime.

Les employé-es sont tenus non seulement de porter l'uniforme distinctif de l'entreprise, ce qui est courant, mais toute leur apparence physique et vestimentaire est réglementée et ils doivent s'examiner des pieds à la tête en entrant sur leurs lieux de travail s'ils ne veulent pas encourir les foudres du contremaître. Ainsi, à Disneyland par exemple, les cheveux doivent être «de couleur naturelle», barbes et barbiches sont interdites,

ainsi que les favoris, les hommes doivent être rasés de frais, les queues de cheval des femmes ne doivent pas monter plus haut que trois pouces au-dessus de la tête, leurs boucles d'oreilles — évidemment interdites aux hommes... — ne doivent pas être plus grosses qu'une pièce de vingt-cinq sous, leurs jupes ne doivent pas être plus courtes que deux pouces au-dessus du genou et les ongles doivent être non seulement propres, mais coupés courts, y compris ceux des femmes. Etc. «Nous sommes très stricts sur tout cela, de confier le directeur des ressources humaines du Ritz-Carlton, Caryl Clark. *Tellement stricts que nous avons même des employés qui sont chargés de dénoncer ceux qui enfreignent ces règlements.*» (L.A. Times)



«FAVORITISME»

PENNSYLVANIE— À la suite d'une grève de trois jours, Beverly Enterprises Inc. avait congédié ses 350 travailleuses et travailleurs répartis dans quinze centres d'accueil. Le National Labor Relations Board vient de déclarer que c'était là un geste illégal, forçant l'entreprise à réembaucher ces employés. Un porte-parole de la compagnie a accusé le NLRB de favoritisme envers l'union... (L.A. Times)



LES ÉPICIERS

MOORPARK, CALIF— Tous les jours, des travailleurs à la recherche de *jobines*, des immigrants pour la plupart, se rassemblent devant le Topsy Fox Market, coin High Street et Spring Road, où vont les embaucher, pour un jour ou deux, des entrepreneurs en

quête de *cheap labor*. Mais voilà que les marchands du Topsy Fox Market demandent à la municipalité de les empêcher de faire le pied de grue à cet endroit. «Je n'ai rien contre le fait que ces hommes se cherchent du travail, déclare la fleuriste Kathy Amador, dont le commerce se trouve de l'autre côté de la rue, *mais leur présence ici nuit à nos affaires.*» D'autres ont suggéré que la police effectue des raids pour mettre la main sur les immigrants illégaux qui pourraient se trouver dans le groupe et les bouter hors du pays, ou de passer un règlement interdisant les attroupements publics dans le but de se trouver du travail. Une conseillère municipale est séduite par l'idée de leur désigner un parc public, une sorte de «marché des travailleurs», comme cela se faisait au siècle dernier pour recruter la main-d'oeuvre agricole d'un jour. (L.A. Times)



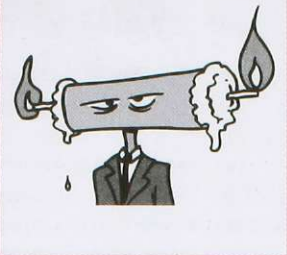
TOUT EST BON

PLUSIEURS MILLIERS de placentas sont vendus chaque année par les hôpitaux suisses sans l'accord des femmes qui ont accouché. Une société genevoise, les laboratoires Lucchini SA, en extrait une substance servant à fabriquer un médicament en Italie. La légalité de la pratique est actuellement vérifiée. (Webdo — Suisse)



LA GROSSEUR IDÉALE

ANN ARBOR— Une étude conduite pendant quatre ans auprès de 10,000 étudiant-es par deux chercheurs de l'Université du Michigan démontre que la grosseur idéale pour un high school se situe entre 600 et 900 élèves. «Ils apprennent moins dans les petites écoles et dans celles qui comptent plus de 2,100 étudiant-es», concluent Lee et Julia B. Smith. (Detroit Journal).



LA NOURRICE MASQUÉE

FRAPPE ENCORE

EUREKA, CALIFORNIE— «Tous les bébés ont besoin de lait maternel». C'est la conviction très profonde d'une femme qui, les yeux cachés par des lunettes fumées de style «lunettes d'aviateur» et vêtue de vêtements en fibre élastique, se promène dans les centres commerciaux, arrache les nourrissons des bras de leur mère, leur donne le sein, puis les remet tendrement à leur propriétaire. La police, qui craint qu'elle n'en kidnappe un un jour, déclare que parmi tous les cas bizarres dont elle a à s'occuper, «celui-là, c'est le top.» (L.A. Times)

ÉCONOMIE

ET INVESTISSEMENTS

APRÈS avoir décidé de supprimer 13 vols intercontinentaux au départ de Genève pour économiser 50 millions de francs, Swissair est prête à investir «quelques millions» afin d'offrir des jeux de hasard électroniques sur ses douze avions MD-11 long courrier. C'est la loterie Intercantonale, implantée en Suisse alémanique et au Tessin, qui créera les jeux spécialement pour Swissair, qui installera des moniteurs individuels. La mise, qui pourra être payée par carte de crédit, ne pourra pas dépasser les 100 dollars. (Webdo — Suisse)

Faites lire
Nouvelles CSN



Y paraît que...

ENCORE UNE FOIS, LE CLUB DES MAL CITÉS
Comme à chaque congrès, il s'agit que je leur pose une question pour qu'ils me répondent n'importe quoi. Pourtant, la question était simple: «Qu'est-ce que vous allez faire au congrès cette année?» Voici les réponses obtenues.

...
Michel Tremblay, vice-président de la FPPSCQ: «Je vais être tranquille.» Puis, après s'être ravisé: «Je vais prendre un coup avec le Couche-Tard.» (OK. Rendez-vous lundi soir à la Taverne qui pue. J'y serai à 21 heures.)

...
Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN: «Non, contrairement à ce qu'écrit *The Gazette*, je ne serai pas candidat à la mairie de Montréal.» (Coudon, Pierre, aurais-tu peur de devenir bourque-émissaire?)

...
Jeff Begley, vice-président (privé) de la FAS: «Je suis en train de perdre ma langue maternelle. Je vais donc en profiter pour pratiquer mon anglais avec les représentant-es du secteur anglophone.» (Jeff, fais attention de ne pas perdre ton français par la même occasion.)

...
Arthur Sandborn, président du Conseil central de Montréal: «J'organise un boycottage.» (Besoin d'aide? Appelle-moi sur mon bip-bip.)

...
Céline Lefebvre, salariée FEESP dans les Laurentides: «Moi, je me présente.» (Il a fallu insister, mais on a fini par savoir que ce serait vers 14 heures aujourd'hui.)

...
Michel Lessard, trésorier de la CSN: «Je n'achèterai pas des souliers neufs pour présenter le budget. Je vais emprunter le veston de Léo, les souliers de Gérald, mais je vais garder ma tête.» (J'te gage qu'y va mettre ses culottes itou.)

C'est pas parce qu'on parle de vous que c'est vrai

Marie-Claire Chouinard, vice-présidente de la FNEEQ: «C'est évident que je vais suivre le congrès, surtout les débats dans les ateliers... mais je vais apporter quelques petits dossiers... au cas.»

...
Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondation:
— C'est sûr que je vais participer au congrès. Moi, la CSN, je suis tombé dedans quand j'étais petit.
— Comme Obélix?
— Oui, mais je suis vite comme Astérix!

QUAND T'ES L'PREMIER, T'ES PAS L'DERNIER
Il faut toujours un premier... c'est bien connu. Alors, le premier syndicat à s'inscrire au congrès fut celui du **Centre Jeunesse de Tilly**, dans la région de Québec. Un chèque a bel et bien été reçu le 26 mars, exactement une semaine après l'envoi de la première convocation. Cependant, on avait oublié de mettre la lettre de créance. Dommage! Un super grand prix de 100 000 \$ devait être remis au président du premier syndicat inscrit. Comme ce ne fut pas fait dans les règles, le grand prix ne sera pas re-

mis cette année. On songe à doubler la mise au prochain congrès.

UN TIENS VAUT MIEUX QUE DEUX TU L'AURAS
Il y en a toujours qui veulent plus que les autres: c'est le cas du **Syndicat des employé-es de la Commission scolaire de l'Abitibi** qui s'est inscrit deux fois et a donc envoyé deux chèques. Un comité d'étude a été mis sur pied pour savoir quoi faire avec le deuxième chèque. La décision est maintenant connue... ça va être déposé dans le compte de Fondation. Le syndicat peut aller en appel s'il préfère que son chèque soit déposé dans le compte de Bâtirente.

IL RESTAIT UN PETIT ESPACE À REMPLIR AVANT LE DEADLINE
Rencontré Oliva Bouchard, président de la FNEEQ.
— Tu vas au congrès?
— Oui et, en plus, j'anime un atelier.
— Ça te stresse?
— Pas vraiment. Disons: pas mal moins que de présider les instances de la FNEEQ. Pourquoi me demander ça?
— Pour le *Quotidien du Congrès*.
— Tu ne me citeras pas?
— Bien sûr que non.

MESSAGES ET ANNONCES CLASSÉES

Jeune femme raffinée ayant des parts pour 5000 \$ dans Fondation cherche homme mature ayant fonds dans Bâtirente. But: ouvrir compte commun. Réf. 009

Jeune homme avec emploi sans fonds de pension cherche fonds de pension sans emploi. But: préretraite et plus. Réf. 639

Fédération affiliée à la CSN cherche idées pour nouveau nom. Références exigées. Demander l'ami Pierre ou le roi Louis. Réf. 444

Femme sérieuse. Expérience en condition féminine. Ras le bol des hommes roses. Recherche désespérément homme vert. Réf. 789

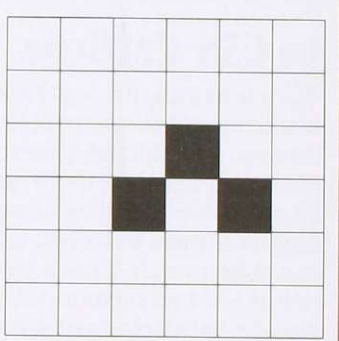
ON SE GARROCHE AU 403 B-C... ÇA PRESSE!

Comme à chaque congrès, il nous fait plaisir de vous organiser des petits concours de mots croisés. Cette année, vous avez encore la chance de gagner des gaminets (c'est le mot français pour T-shirts) avec les logos de Fondation et de Bâtirente.

Pour gagner, il suffit de réussir à remplir toutes les cases avec les bons mots et de vous présenter au local du Quotidien du congrès (403 B-C). Évidemment, les premiers arrivés seront les gagnants.

Les autres pourront se reprendre tous les autres jours du congrès... à moins de soudoyer le Couche-Tard, ce qui est possible en autant que soyez un peu potineur ou potineuse.

Mots croisés



- Horizontal**
- Eh oui! tout le monde en a une (pluriel).
 - Rongée, dégradée.
 - Rongeur. Infinitif.
 - Mesure itinéraire.
 - Poète français.
 - Activité commerciale.

- Vertical**
- Poisson.
 - Charrue simple sans avant-train.
 - Homonyme de maux. Symbole chimique de l'argent
 - Initiales de l'auteur des *Lettres de mon moulin*. Je, me, moi.
 - Homonyme de nez. N'est pas oïl.
 - Albumine du sérum sanguin.

Le Gouvernement du Québec
À VOTRE SERVICE



OUI! SOUVENONS-NOUS
des 13 professeurs CSN emprisonnés à
Québec pour avoir défendu leur syndicat.

La CSN s'affiche

Chaque jour du congrès sera l'occasion d'une exposition d'affiches qui ont marqué la vie de la CSN. Réunies sous six thèmes, 250 affiches pourront être vues dans le foyer du Palais des congrès. Le 19 mai est consacré aux congrès, le 20 aux luttes sociales et aux solidarités, le 21 aux luttes ouvrières dans le secteur privé, le 22 à la santé-sécurité et aux colloques, le 23 aux jeunes, aux femmes et aux garderies et le 24 au secteur public, négociations et campagnes. Plus de 700 affiches ont été répertoriées par Clairmont Bergeron, du Service de l'organisation. Luc Latraverse et Louis-Serge Houle, du Service de l'information, et Pierre Lachance de la FAS, lui ont donné un coup de main dans son entreprise gigantesque. Cette exposition est aussi une occasion pour la CSN de saluer les créatrices et créateurs qui ont mis leur talent au service de nos engagements.

L'OR-CSN invite les conjoint-es des congressistes

L'Organisation des retraité-es de la CSN a préparé une petite journée d'activité bien remplie pour ses membres et invite les conjoint-es des congressistes à se joindre à eux. Il s'agit d'un tour commenté de la ville de Montréal, comprenant aussi une visite du Montréal souterrain, et suivi d'un p'tit tour au Casino dans l'après-midi. C'est mardi le 21 que ça se passe, et les billets (\$20) sont en vente au kiosque de l'OR-CSN (foyer du 4^e étage) jusqu'à 11h le 20 mai.



Vous ne vous y retrouvez plus dans le déroulement du congrès, dans les procédures, ou le sens d'un débat vous échappe? N'hésitez pas à demander de l'aide! Les personnes qui portent une cocarde «À l'aide!» sont des formatrices et des formateurs prêts à vous aider.

COMMUNIQUÉ COMMUNIQUÉ COMMUNIQUÉ

La CSN se retire de l'Hôtel Méridien

La CSN a pris la décision de ne pas retenir le bloc de 37 unités qu'elle avait réservé à l'Hôtel Méridien, propriété de Place Desjardins Inc., dans le cadre de son 58^e Congrès qui se tient à Montréal, au Palais des congrès, du 19 mai au 24 mai.

La CSN se retire de l'Hôtel Méridien en raison du vide devant lequel, à compter du 26 mai, se retrouveront les 300 employés syndiqués à la CSN, suite à la décision de Place Desjardins Inc. de maintenir ses activités hôtelières tout en changeant de gestionnaire et de bannière. Le changement de concessionnaire aura pour effet de couper le lien d'emploi des salariés de l'Hôtel Méridien, et de mettre fin à l'accréditation du syndicat et à la convention collective (voir autre nouvelle en page 1).

La CSN se prévaut donc des clauses de son contrat avec l'Hôtel Méridien pour s'organiser autrement.

Des numéros utiles

Pour vous laisser un message durant le congrès, UN numéro central, que vous transmettez dès aujourd'hui aux personnes susceptibles de vouloir vous contacter (votre conjoint-e, votre fils, votre nièce, votre matante, on le sait-tu, nous autres...)

871-3169

Vous attendez un fax important? Voici le numéro de celui du congrès:

871-3174

ET UNE ADRESSE INTERNET

Et si vous êtes d'une famille vraiment «branchée», elle a évidemment accès à un fournisseur Internet. Ben la CSN aussi! Notre adresse électronique est csn@accent.net. On vous imprimera votre message et il vous attendra au centre des messages du congrès.

